

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 9 novembre 2018, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme FEUDE, M. CADOU, Mme VITORIA CLEMENT, M. BOURGOUIN, Mme COTTEREAU, Mme DEPRESLE, M. MEYER, M. ROCHARD Mme ROISAIN, M. SARLAT M. TARDIF

Étaient absents : Mme AUTISSIER donne procuration à Mme FEUDE, Mme DENIAU donne procuration à M TARDIF, Mme DESCHAMPS donne procuration à M. BENIS, Mme GICQUEL donne procuration à Mme DEPRESLE, M. FICHOU, M. ROBINAULT donne procuration à M. SARLAT, M. THEBAULT donne procuration à M. ROCHARD

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT VITORIA

### OBJET N° 01-11-2018 : Approbation du Procès-Verbal du 19 octobre 2018

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 19 octobre 2018.

### OBJET N° 02-11-2018 : ZAC/Approbation de l'APS sur l'ensemble de l'opération et de l'AVP/Pro sur le secteur 1

Dans le cadre de la poursuite du projet de la ZAC de Hédé, la poursuite de la phase Avant-Projet (AVP) a été engagée par la SADIV en concertation avec la mairie. Deux niveaux d'avancement ont été définis : d'une part, le secteur 1 nécessitant un avancement opérationnel à court terme au regard du projet de halte intermodale et d'autre part, les autres secteurs (2,3 et centre) sur un échéancier à moyen, long terme.

Sur le secteur 1, l'équipe de maîtrise d'œuvre (Atelier du Canal/AMCO/Dmeau) a été missionnée pour réaliser un Avant-projet détaillé puis un PROjet. Sur les autres secteurs, une vérification des chiffrages effectués au stade du dossier de réalisation sur la base des schémas de principe validés, a été faite par l'équipe de maîtrise d'œuvre au regard des actualisations de prix constatées et des informations recueillies par rapport aux évolutions du projet.

L'avant-projet (AVP) du secteur 1 et l'Avant-Projet Sommaire des secteurs 2,3 et centre, établis par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Atelier du Canal/AMCO/Dmeau) et soumis à approbation, est issu d'un travail collaboratif entre le concessionnaire de la ZAC (SADIV), l'équipe de maîtrise d'œuvre et les élus de la commune de Hédé-Bazouges.

Le coût global estimé par la maîtrise d'œuvre (hors travaux concessionnaires, options, démolition, aléas et révisions) des travaux tels que prévus dans le dossier décrit ci-dessus s'élève à environ 3 725 K € HT, ramené à 3 625 K € HT considérant que certains travaux sont dans le champ des constructions. Ainsi le secteur centre-bourg a un coût d'objectif, acté entre la commune et la SADIV, ne devant pas excéder 560 K € HT.

L'avant-projet comprend plusieurs tranches et phases de travaux qui seront engagées en fonction de la levée des contraintes administratives et au fur et à mesure de la commercialisation de l'opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour, 4 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le dossier APS/AVP et ses caractéristiques générales et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

### OBJET N° 03-11-2018 : ZAC/Présentation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2017

Mme Emmanuelle LEVACHER, chargée d'opération à la Société d'Aménagement et de Développement d'Ille et Vilaine (SADIV) présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2017 qui précise l'avancement physique, administratif et juridique de l'opération de la ZAC de Hédé au 31 décembre 2017. Il dresse également le nouveau bilan prévisionnel actualisé sur la base des dépenses et recettes constatées depuis l'engagement de l'opération, des dépenses et recettes constatées sur l'exercice 2017 et des dépenses et recettes prévisionnelles restant à engager sur les exercices 2018 et suivants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour, 4 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) au 31 décembre 2017 présenté par la SADIV ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### OBJET N° 04-11-2018 : Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) La fonction de DPD peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement. Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données, et **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

### OBJET N° 05-11-2018 : Institution du temps partiel et modalités d'exercice

Le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les modalités

### OBJET N° 06-11-2018 : Indemnité du Trésorier Public

Chaque année, le comptable du Trésor Public publie le décompte de l'indemnité de conseil au titre de l'année en cours au regard de la moyenne sur 3 ans du montant des dépenses contrôlées. L'an dernier, il lui a été accordé le taux de 40%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (17 voix pour, 1 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'accorder au Receveur municipal l'indemnité de conseil au taux de 40% chaque année ;
- **DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité

### OBJET N° 07-11-2018 : Marché de prestation de services –capture, ramassage et transports des animaux errants

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018. Il s'agit de le renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée d'un an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le renouvellement du contrat entre la Commune et le groupe SACPA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un montant de 1 789.93 € HT (2 218 h X 0.807 € HT) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer

**OBJET N° 08-11-2018 : Orange –Convention de dissimulation des réseaux –Rue de la Barrière**

Le Maire rappelle que Rue de la Barrière les réseaux électriques (compétence du SDE 35) et les réseaux de communication électroniques (compétence d'Orange) ont été enfouis simultanément dans un souci financier et de gêne du voisinage. Ces réseaux sont disposés sur les mêmes supports. Il convient de répartir la prise en charge des prestations entre la collectivité et l'opérateur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette convention et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier

**OBJET N° 09-11-2018 : Retrait du groupement de commandes de fourniture d'énergie (gaz) porté par le SDE 22 et adhésion au groupement de commandes énergie créé par le SDE35**

Pour répondre à de nouveaux besoins, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz, dénommé groupement de commandes énergie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le retrait de la commune de Hédé-Bazouges du groupement de commandes de fourniture de d'énergie (gaz) porté par le SDE 22 à l'issue des marchés en cours ou attribués et **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Hédé-Bazouges au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;

**OBJET N° 10-11-2018 : SMICTOM –opération Zéro Déchet Zéro Gaspillage/projet retenu**

Dans le cadre de l'opération Zéro Déchet Zéro Gaspillage organisée par le SMICTOM, la commune peut prétendre à une aide de 19 600 € TTC. Les prochaines dépenses prévisionnelles sont (en € TTC) la plateforme cimetièrè (8 100 €) et la clôture pour un écopâturage (9 669.64€). Soit un reste à charge pour la commune de 1 669.19 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 (prolongation de la convention relative à l'accompagnement des communes à la gestion locale des biodéchets) et **VALIDE** ces dépenses

**OBJET N° 11-11-2018 : Budget Commune –Décision Modificative n°2**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **VALIDE** la décision modificative

**OBJET N° 12-11-2018 : Association Terra Phoenix –Extension de la mise à disposition du hangar communal**

Terra Phoenix a écrit un courrier dans lequel il demande à bénéficier d'un espace plus grand. En effet, le nombre d'adhérents croissent tous les ans et leur projet de développement est soutenu par plusieurs acteurs (Réseau Rural Breton, Conseil Départemental, Tag35...) Monsieur le Maire propose de leur attribuer 2 fermes sur 3 (soit les 2/3 du hangar actuel) et de formaliser cet accord par le biais d'un avenant à la convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à ladite convention et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

**OBJET N° 14-11-2018 : Questions diverses**

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- M. Dominique THEBAULT a envoyé un courrier à M. le Préfet afin de lui demander des précisions sur la construction des logements de la Nouvelle Gendarmerie. A la suite de celui-ci, M. le Sous-Préfet de St-Malo demande à la commune de lui apporter des éléments de réponse aux questions posées. M. le Maire répond que cela va être fait. D'ores et déjà, une bonne partie des réponses est connue à ce jour puisque les avocats ont déjà produit un mémoire de défense dans le cadre de l'action en justice de M. THEBAULT "Recours en Excès de Pouvoir annulation délibération du 10 novembre 2017". M. BOURGOUIN s'insurge de ces multiples recours qui freinent les projets communaux, véhiculent une mauvaise image et qui engendrent des frais de justice.
- Le cabinet d'avocats dans le cadre du Recours en Excès de Pouvoir relatif à l'annulation de la délibération du 10 novembre 2017 a déposé un mémoire en défense auprès du Tribunal Administratif de Rennes.
- L'ASL Du Domaine de l'Etang a élu un nouveau bureau le 26/10/2018. Un mail envoyé par leurs soins à la Mairie informe cette dernière leur volonté d'une rétrocession des espaces communs. Une visite du lotissement a d'ores et déjà eu lieu afin de faire un point sur les non-conformités le 29/10/2018 avec la Mairie et le service voirie de la communauté de communes. Les démarches vont se poursuivre par un contact avec l'aménageur, Terrain Service.
- La DRAC a transmis un arrêté portant création de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur la commune de Hédé-Bazouges. Plusieurs lieux sont concernés : Bringnerault, Le Château, La Ville Allée, Place de l'Eglise...
- L'Agence de l'Eau et le comité de bassin Loire-Bretagne lancent une consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation jusqu'au 2 mai 2019.
- La Région Bretagne répond au courrier sollicitant une aide pour le projet de circuits d'observation et d'initiation au dessin. Elle confirme que le projet trouve sa place dans le projet d'aménagement des 11 écluses et que la commune sera autorisée y à installer son mobilier. De plus, le sentier de liaison douce envisagé depuis la rigole de Hédé est possible.
- Certaines aides dans le cadre du CEE ont d'ores et déjà été versées.
- Les conseillers de l'opposition volontaires pour être membres de la Commission de Contrôle sont : Mme DEPRESLE et M. THEBAULT.
- Dates à retenir :
  - 17/11 : concert au Bar'zouges & 18/11 à 16h : projection d'un film au Bar'zouges
  - 24/11 le matin : broyage du bois au Courtils
  - 24/11 à 18h : Ste Barbe
  - 2/12 : Marché de Noël
  - Prochains CM : 14/12, 16/01, 15/02, 15/03, 5/04 (vote du budget), 17/05, 14/06 et 12/07.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 14 décembre 2018 à 20h30.
- La séance prend fin à 23h30.

